



## AMAP des Paniers en Commun Contrat maraîcher - Année 2022

ENTRE :

Nom	_____	<input type="checkbox"/> Prenant une petite part de récolte chaque semaine
Prénom	_____	<input type="checkbox"/> Prenant une grande part de récolte chaque semaine
Adresse	_____	<input type="checkbox"/> Prenant une ..... part de récolte <u>à partager en alternance une semaine sur deux avec l'Amapien.ne :</u>
Code postal	_____	M./Mme _____
Commune	_____	( à laisser vide si vous souhaitez que l'Amap vous propose un binôme)
Tél.	_____	
Email	_____	Attention, il ne sera accepté aucun partage de légumes sur place
ci-après dénommé « l'Amapien.e »		

ET :

Erwan HUMBERT, paysan maraîcher à la Ferme des Prés Neufs 90 rue de Villiers - 91310 Longpont-sur-Orge Email : amap@humbert2.com Tél. : 06 60 39 12 66 SIRET 540 035 235 00022  ci-après dénommé « le Producteur »
---

Ce contrat vise à pérenniser économiquement une ferme en maraîchage à Longpont-sur-Orge. Le contrat définit les engagements et formalise le partenariat entre l'Amapien et le Producteur.

L'Amapien :

- atteste **s'inscrire** à l'AMAP "Les Paniers **en commun**" et respecter les principes de la Charte des AMAP (1).
- s'engage à :
  - participer aux partages de récolte (distributions) au moins 5 fois dans l'année
  - participer aux ateliers à la ferme au moins une fois dans l'année parmi les dates ci-dessous :

Dim. 27 mars	Dim. 10 avril	Dim. 8 mai	Dim. 12 juin	Dim. 10 juillet	Dim. 24 juillet
Dim 11 sept.	Dim. 25 sept.	Sam. 15 oct	Sam. 5 nov.	fête-visite le dim 28 août	

- accepter les risques liés aux intempéries, ravageurs et maladies qui peuvent nuire à la récolte,
- gérer le partage de sa part de récolte en cas de partage avec un autre Amapien.e,
- financer à l'avance sa part de récolte pour assurer au paysan une activité pérenne sur la durée,
- accepter les variations saisonnières des légumes en quantité et variété,
- donner régulièrement son avis au paysan et à l'AMAP
- gérer ses absences éventuelles en trouvant un remplaçant,
- venir ou faire chercher sa part de récolte chaque semaine à la ferme le mercredi entre 18h30 et 20 heures

Erwan HUMBERT s'engage à :

- fournir, sur la durée du contrat, un assortiment de légumes bio variés, frais et de saison,
- présenter sa ferme, sa situation et les méthodes de production,
- fournir la liste des cultures et informer régulièrement sur les événements et les aléas de culture,
- expliquer le calcul du prix de la part et les choix économiques pour assurer une activité pérenne,
- informer l'AMAP en cas d'échanges avec des paysans en AMAP (surplus ou pénurie de certains légumes).
- Reexaminer avec l'AMAP « les paniers en commun » la possibilité de remettre en place un partage de récolte hebdomadaire à Morsang sur Orge dès qu'un nombre suffisant de contrats le permettra.

## Production et distribution

Prévision PRINTEMPS - ÉTÉ : tomate, poivron, aubergine, courgette, oignon blanc, salade, épinard, blette, radis, concombre, pdt nouvelle, basilic, ciboulette, persil, chou pointu, chou rave, chou chinois.

Prévision HIVER : courge, poireau, chou, navet, radis, carotte, betterave, panais, salade, mâche, roquette, épinard, blette, céleri, topinambour, oignon, échalote. Les pommes de terre de conservation seront en tout ou partie achetées à Florian Bordes, producteur certifié bio à St Cyr sous Dourdan (91).

Le 1<sup>er</sup> partage est prévu le **jeudi 14** janvier 2021, le dernier le **jeudi 16** décembre 2021.

En période de végétation lente, le producteur peut décider de regrouper la récolte de plusieurs semaines en un seul partage et d'annuler le(s) partage(s) suivant(s), notamment celles autour de Noël et du jour de l'an, et durant les vacances scolaires d'hiver. Les 52 parts hebdomadaires seront donc distribuées lors de 48 mercredis (prévision).

Les partages auront lieu le **jeudi** entre 19h et 20h et seront assurés par les Amapien.es, généralement en présence du producteur.

## Participation financière pour la saison

Le Producteur et les Amapiens se sont entendus pour définir le coût des parts de récolte pour la période du contrat.

Cette participation est calculée pour correspondre au coût de production locale des légumes estimé sur l'ensemble de la période du contrat en incluant une juste rémunération du producteur

Soit 1300 euros à l'année pour une grande part (coût hebdomadaire : environ 25 euros)

728 euros à l'année pour une petite part (coût hebdomadaire : environ 14 euros)

## Modalités de paiement

Cocher la case selon l'option choisie :

Modalité de règlement	Grande part de récolte	Grande part de récolte en alternance	Petite part de récolte
	Chèque(s) à joindre au contrat établi(s) à l'ordre de : Erwan HUMBERT		
en 1 fois	1 chèque de 1 300 €	1 chèque de 650 €	1 chèque de 728 €
en 2 fois	1 chèque de 670 € 1 chèque de 630 €	1 chèque de 335 € 1 chèque de 315 €	1 chèque de 380 € 1 chèque de 348 €
en 3 fois	1 chèque de 450 € 1 chèque de 430 € 1 chèque de 420 €	1 chèque de 225 € 1 chèque de 215 € 1 chèque de 210 €	1 chèque de 260 € 1 chèque de 240 € 1 chèque de 228 €
en 6 fois	2 chèques de 225 € 2 chèques de 215 € 2 chèques de 210 €	2 chèques de 115 € 2 chèques de 110 € 2 chèques de 100 €	2 chèques de 130 € 2 chèques de 120 € 2 chèques de 114 €

Les chèques seront encaissés entre le 5 et le 10 du mois que vous aurez inscrit au dos du chèque :

en 1 fois : janvier

en 2 fois : 1<sup>er</sup> chèque en janvier, 2<sup>nd</sup> chèque en mars ou mai

en 3 fois : 1<sup>er</sup> chèque en janvier, 2<sup>ème</sup> chèque en mars ou mai, 3<sup>ème</sup> chèque en mai, juillet ou septembre

en 6 fois : janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre

La récolte étant achetée à l'avance et la production engagée, il est impossible de rembourser les paiements de parts de récoltes non retirées. En cas de départ de l'AMAP, l'Amapien.e s'engage à trouver son remplaçant.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les Amapien.es et le Producteur.

<p>Le Producteur :</p> <p>Je, soussigné Erwan Humbert, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers l'Amapien dans le respect des principes de distribution en AMAP.</p> <p>Date et signature :</p>	<p>L'Amapien.e :</p> <p>Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le Producteur.</p> <p>q J'ai lu et compris la charte des AMAP de 2014 du MIRAMAP (1) et j'en partage les objectifs.</p> <p>Phrase manuscrite (2) : _____</p> <p>_____</p> <p>Date et signature :</p>
--	--

(1) <http://lespaniersdelongpont.org/charte>

(2) Phrase manuscrite à recopier par l'Amapien.e : « Je m'engage à participer concrètement à l'Amap »